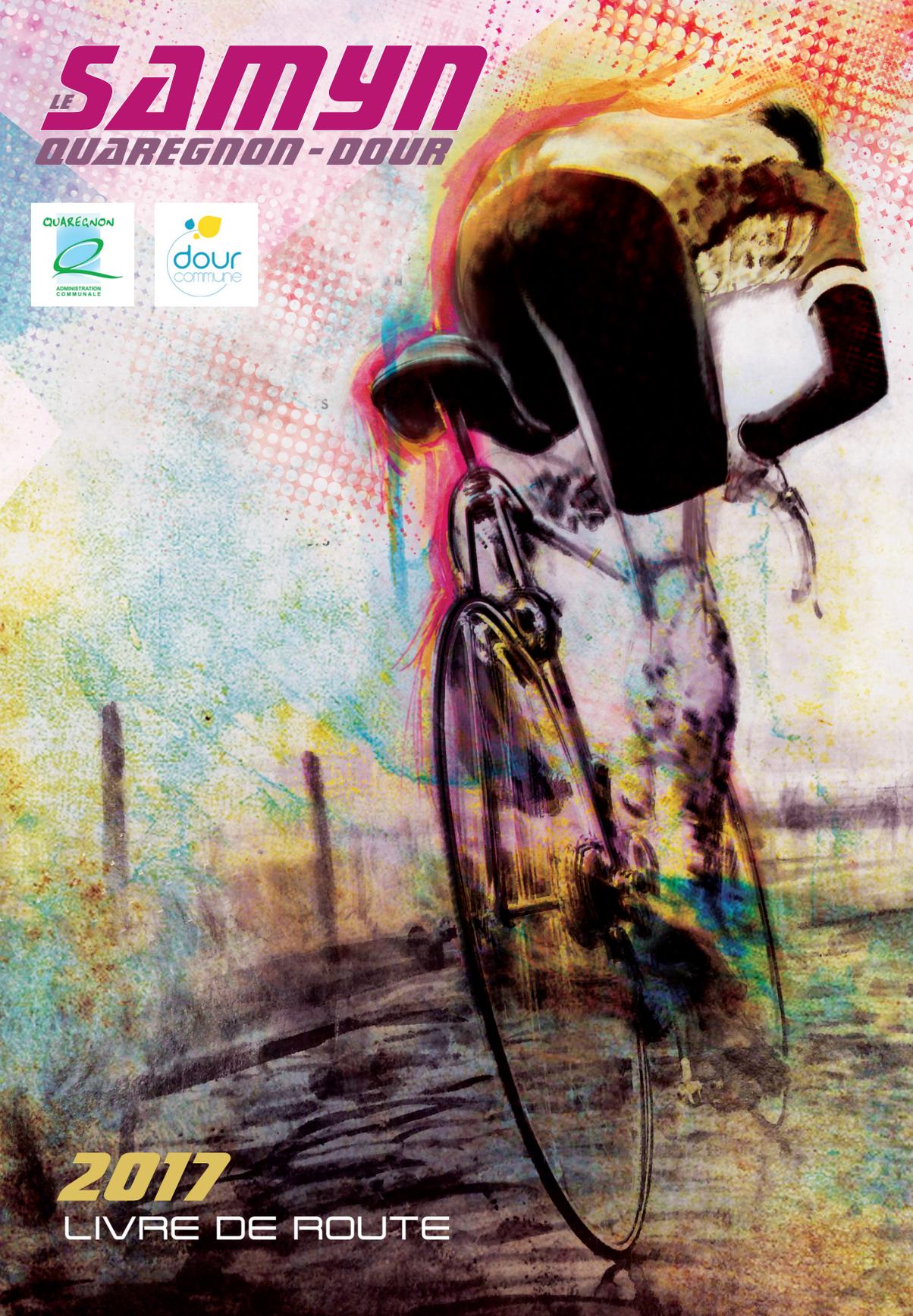


LE **SAMYN** QUAREGNON - DOUR



2017

LIVRE DE ROUTE



ORGANISATION

Président

Olivier ROUGRAFF

Manager Général -

Directeur de course

Jean-Luc VANDENBROUCKE

Directeur de course adjoint

Jean-Michel VANDERDONCKT

Secrétariat

Sammy VAN HOORDE

Isabelle DEMUJNCK

Trésorier/Coordinateur sites

Philippe LIENART

Site Départ :

Patrick DEMOUSTIER

Site Arrivée

Pierre SOBKOWIAK

Itinéraire - Sécurité

Michel DE BLAUWE

Service presse - Permanence

Françoise HARVENT

Accueil VIP

Francis DUBUS

Speakers

Daniel MANGEAS

Jean-Paul NACKART

ALLO LE SAMYN



Direction de course
Président organisation
Secrétariat
Site départ
Site arrivée
Presse-Permanence
Accueil VIP
Itinéraire

0495/21 35 35
0475/77 55 43
0477/48 16 09
0498/31 26 96
0498/35 66 85
0473/77 02 30
0471/43 91 11
0478/59 89 24



SOLIDAIRES DANS L'ADVERSITÉ

Sans la conjonction de plusieurs miracles, de bonnes volontés, d'enthousiasme, de passion, d'acharnement, je n'aurais jamais eu la possibilité de préfacier les épreuves, féminine et masculine, du Grand Prix Samyn. Des événements sur lesquels les organisateurs n'avaient aucune emprise auraient pu réduire à néant des années d'effort et de tradition. Un véritable cataclysme au plus mauvais moment, tant on sait la valeur d'un euro dans l'organisation, de plus en plus précaire, des épreuves cyclistes.

La passion, je le répète, l'a emporté pour que cette édition puisse survivre à son majestueux passé. Permettez-moi d'adresser plusieurs remerciements appuyés aux communes de Dour et de Quaregnon, à Messieurs Carlo Di Antonio et Jean-Pierre Lépine, soucieux de conserver dans le Borinage la course cycliste d'ouverture en Wallonie.

Sans la patience et la compréhension de Monsieur Tom Van Damme, président de la Royale Ligue Vélocipédique Belge, il n'aurait pas été possible non plus de lancer, ce mercredi, 28 équipes féminines et 20 équipes masculines sur les routes de nos épreuves reconnues à l'échelon international. Cette patience, je l'ai observée avec émotion dans le chef de mes anciens collègues du peloton, dont Messieurs Patrick Lefevre et Marc Sergeant, qui malgré les circonstances, n'ont pas laissé tomber le « Samyn » de leur programme.

Cette patience, je l'ai mesurée enfin chez nos partenaires, chez les bénévoles qui nous entourent pour mener nos projets jusqu'à la ligne d'arrivée. Tous ont été solidaires dans l'adversité. L'avenir nous le dira, mais peut-être fallait-il ce coup de fouet, qui était en réalité un coup de massue, pour repartir sur des bases saines, en toute transparence, tel que nous l'impose, en particulier en ce début d'année, l'éthique publique.

Que la mémoire de José Samyn soit donc toujours honorée ; que le public, nos partenaires, nos coureurs et leur entourage se fassent donc toujours une joie d'être réunis, ce mercredi 1^{er} mars, et dans les années futures, au départ de nos courses. Je le souhaite vivement et de tout cœur.

Jean-Luc Vandenbroucke

SAMYN

PRELIMINAIRES DE DEPART

Mardi 28 février

Où ? à l'Hôtel de Ville de Quaregnon (Grand-Place)

14h-19h : ouverture permanence organisation/presse (Rez-de-Chaussée)

15h-16h45 : inscription des équipes (1^{er} étage/Salle du Collège)

17h : briefing des directeurs sportifs (1^{er} étage/Salle Allard L'Olivier)

Mercredi 01 mars

Où ? à l'Hôtel de Ville de Quaregnon (Grand-Place)

8h : ouverture permanence organisation/presse (Rez-de-Chaussée)

10h : briefing sécurité course (police Fédérale, médecins, ambulanciers, chauffeurs) - (1^{er} étage/Salle Allard L'Olivier)

11h15-12h15 : podium signatures

12h25 : départ fictif

12h35 : départ réel

PALMARES 1968-2016

1968 José Samyn (F)	1987 Claudy Criquelion	2006 Renaud Dion (F)
1969 Herman Vriyders	1988 Annulée pour intemperies	2007 Jimmy Casper (F)
1970 Ronny Vandevijer	1989 Hendrik Redant	2008 Philippe Gilbert
1971 Jacques Van Lint	1990 Hendrik Redant	2009 Wouter Weylandt
1972 Marc Demeyer	1991 Johnny Dauwe	2010 Jens Keukeleire
1973 Lois Verreydt	1992 Johan Capiot	2011 Dominic Klemme (D)
1974 André Dierickx	1993 Wilfried Nelissen	2012 Arnaud Démarre (F)
1975 Alain Santy (F)	1994 Johan Capiot	2013 Alexey Tsatevitch (RUS)
1976 Dirk Baert	1995 Johan Capiot	2014 Maxime Vantomme
1977 Michel Perrin (F)	1996 Hans Demeester	2015 Kris Boeckmans
1978 Herman Van Springel	1997 Michel Vanhaecke	2016 Niki Terpstra (NL)
1979 Jos Schipper (NL)	1998 Ludovic Augier (F)	
1980 Gery Verlinden	1999 Thierry Marichal	
1981 Pol Verschure	2000 Frank Hoj (DK)	
1982 Jos Jacob	2001 Kris Gerits	
1983 Jack Van Meer (NL)	2002 Magnus Backstedt (S)	
1984 Daniael Rossel	2003 Stéfan Van Dijck (NL)	
1985 Rony Van Holen	2004 Robbie Mc Ewen (AUS)	
1986 Patrick Onnockx	2005 Annulée pour intemperies	

EQUIPES

UCI PRO TEAMS

QUICK STEP FLOORS	B
LOTTO SOUDAL	B
TEAM LOTTO NL - JUMBO	NL

CONTINENTALES PRO UCI

COFIDIS - SOLUTION CREDIT	F
FORTUNEO VITAL CONCEPT	F
ISRAEL CYCLING ACADEMY	IL
ROOMPOT - NEEDELANDSE LOTTERIJ	NL
VERANDA'SWILLEMS - CRELAN	B
SPORT VLAANDEREN - BALOISE	B
WANTY GROUPE GOBERT	B
WB VERANCLASSIC AQUALITY PROTECT	B

CONTINENTALES UCI

LEOPARD PRO CYCLING TEAM	L
EQUIPE CYCLISTE DE L'ARMEE DE TERRE	F
ROUBAIX LILLE METROPOLE	F
AN POST - CHAIN REACTION	IRL
CIBEL - CEBON	B
AGO - AQUA PROTECT	B
TPALM POLE CONTINENTAL WALLON	B
PAUWELS SAUREN - VASTGOEDSERVICE	B
TARTELLETO - ISOREX	B

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI

Paul WATSON (IRL)

Juge à l'arrivée

Jacques FLEMAL

Commissaires

Laurent GENETELLI

Jempi JOOREN

Paul GOULEM

Commissaires moto

Henri COURROUX

Sébastien DE MEY

Commissaire régulateur

Eddy LISSENS

Commissaire balais

Lionel LUC

TELECOM TEAM

Herwig RASSCHAERT

Info Moto

Rudy PLOMB

Speaker Radio Tour

Jean-Pierre COPPENOLLE

Photo-finish

Michel MALICE

Résultats

Freddy VAN STEEN

LE SAMYN DES DAMES

Permanence/inscription à l'Hôtel de Ville de Quaregnon (Grand-Place) de 8h à 8h30

Briefing : Hôtel de Ville de Quaregnon (1^{er} étage/Salle Allard L'Olivier) à 9h

Vestiaire départ : Espace Léon Delvallée (rue Modeste Derbaix)

Vestiaire arrivée : buvette club de football « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfayt, 20)

Présentation des équipes : de 9h30 à 10h45

Départ fictif : Grand-place de Quaregnon à 11h

Départ réel : Grand-place de Quaregnon à 11h10

Contrôle médical : buvette club de football « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfayt, 20)

Contact : Marc Duquesnoy - 0496/25 75 68

Directeur de course : Gérard Verbrugge - 0475/90 26 43

Président UCI du jury des commissaires : Jacques Pailleux (F)

EQUIPES

ISOREX LADIES CYCLING TEAM - CLUB (B)

LOINTEK - UCI (E)

LARES WAOWDEALS - UCI (B)

KEUKENS REDANT - CLUB (B)

VELO CONCEPT - UCI (DK)

EQUANO CYCLING TEAM - CLUB (B)

COLAVITA BIANCHI - UCI (USA)

LENSWORLD KUOTA - UCI (B)

CYLANCE PRO CYCLING - UCI (USA)

PARKHOTELVALKENBURG DESTIL - UCI (NL)

DROPS - UCI (GB)

CANYON SRAM - UCI (D)

MAASLANDSTER VERIS - CLUB (NL)

AUTOGLAS WETTEREN - CLUB (B)

HITEC PRODUCTS - UCI (N)

JOS FERON LADYFORCE - CLUB (NL)

VALCAR - UCI (I)

LOTTO SOUDAL - UCI (B)

MIX WV DEJONGE RENNER - TEAM SUNWEB MIX (NL)

SPORT VLAANDEREN ETIXX - UCI (B)

FDJ NOUVELLE AQUITAINE FUTUROSCOPE - UCI (F)

SWABOLADIES - CLUB (NL)

BOELS DOLMANS - UCI (NL)

WIGGLE HIGH5 - UCI (GB)

WM3 PRO CYCLING - UCI (NL)

BEPINK COGEAS - UCI (I)

ALE CIPOLLINI - UCI (I)

SPRINTERS MALDEREN - CLUB (B)

MERCREDI 1 MARS 2017 - 100,5 KM

Entités et communes		Km+	Km-	36km/h	38 km/h	40 km/h	Entités et communes		Km+	Km-	36 km/h	38 km/h	40 km/h
QUAREGNON		0,0		11:00	11:00	11:00							
Départ fictif : Grand Place Quaregnon													
Départ réel													
QUAREGNON		0,0	100,5	11:10	11:10	11:10	HONNELLES		31,0	69,5	12:01	11:58	11:56
SAINT-GHISLAIN	Baudour	1,3	99,2	11:12	11:12	11:11	★ Erquennes	31,2	69,3	12:02	11:59	11:56	
	Tertre	5,7	94,8	11:19	11:19	11:18	Athis	33,1	67,4	12:05	12:02	11:59	
	Villerot	8,4	92,1	11:24	11:23	11:22	Fayt le Franc	33,5	67,0	12:05	12:02	12:00	
	Hautrage	9,3	91,2	11:25	11:24	11:23	Montignies sur Roc	★ ★ ★	37,3	63,2	12:12	12:08	12:05
BERNISSART	Pommeroeul	12,7	87,8	11:31	11:30	11:29	★ ★ ★	38,4	62,1	12:14	12:10	12:07	
HENSIES		17,9	82,6	11:39	11:38	11:36	Whiéries	39,7	60,8	12:16	12:12	12:09	
	Thulin	19,7	80,8	11:42	11:41	11:39	Quiévrain	41,3	59,2	12:18	12:15	12:11	
DOUR	Elouges	21,0	79,5	11:45	11:43	11:41	Côte d Audregnies	Côte	43,4	57,1	12:22	12:18	12:15
ENTREE CIRCUIT LOCAL		24,0	76,5	11:50	11:47	11:46	DOUR	★ ★ ★	47,8	52,7	12:29	12:25	12:21
	Dour	24,1	76,4	11:50	11:48	11:46	Ligne d'arrivée 2 ^{ème} passage	50,3	50,2	12:33	12:29	12:25	
Ligne d'arrivée 1^{er} passage		26,1	74,4	11:53	11:51	11:49	Ligne d'arrivée 3 ^{ème} passage	75,4	25,1	13:15	13:09	13:03	
ZONE DE RAVITAILLEMENT		26,7	73,8	11:54	11:52	11:50	DERIVATION	100,4	0,1	13:57	13:48	13:40	
	Blaugies	28,9	71,6	11:58	11:55	11:53	ARRIVEE : 4^{ème} passage	100,5	0,0	13:57	13:48	13:40	

HOPITAUX

Centre Hospitalier Hornu-Frameries

Rue de France, 2 - 7080 Frameries
Tél : 065/ 61 21 11

Hôpital de la Madeleine

Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath
Tél : 068/26 21 11

Hôpital de Warquignies

Rue des Chauffours, 27 - 7300 Boussu
Tél : 065/78 65 31

Service Médical Course

Dr. Miguel DERYCKE : 0475/78 12 52
Dr. Steve DESTREBECQ : 0488/87 33 03

LE SAMYN

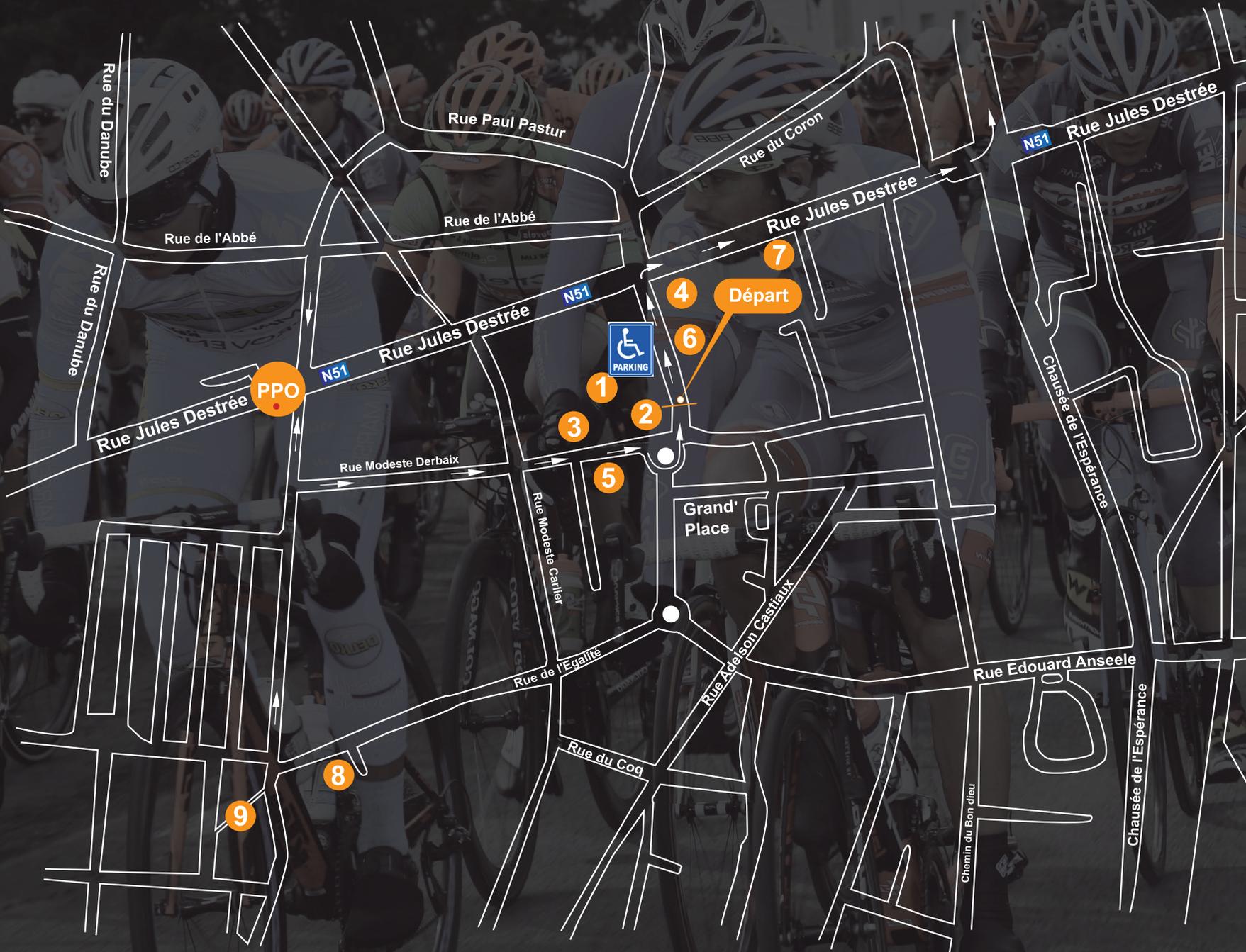
QUAREGNON-DOUR

MERCREDI 1 MARS 2017 - 202,2 KM

Entités et communes		Km+	Km-	40km/h	42 km/h	44 km/h	Entités et communes		Km+	Km-	40 km/h	42 km/h	44 km/h	
QUAREGNON		0,0		12:25	12:25	12:25	LEUZE-EN-HAINAUT	Thieulain	62	140,2	14:08	14:03	13:59	
Départ fictif : Grand Place Quaregnon								Leuze-en-Hainaut	63,5	138,7	14:10	14:05	14:01	
								Tourpes	70,8	131,4	14:21	14:16	14:11	
							BELOEIL	Elignies St Anne	73,9	128,3	14:25	14:20	14:15	
Départ réel en face du Delhaize								Quevaucamps	77,2	125,0	14:30	14:25	14:20	
QUAREGNON		0,0	202,2	12:35	12:35	12:35		Grandglise	80,7	121,5	14:36	14:30	14:25	
SAINT-GHISLAIN	Baudour	1,3	200,9	12:36	12:36	12:36	BERNISSART	Ville Pommeroel	83,2	119,0	14:39	14:33	14:28	
	Tertre	5,7	196,5	12:43	12:43	12:42	SAINT-GHISLAIN	Hautrage	84,9	117,3	14:42	14:36	14:30	
	Villerot	8,4	193,8	12:47	12:47	12:46	BERNISSART	Ville Pommeroel	88,8	113,4	14:48	14:41	14:36	
	Hautrage	9,3	192,9	12:48	12:48	12:47	HENSIES	Thulin	94,1	108,1	14:56	14:49	14:43	
BERNISSART	Pommeroel	11,9	190,3	12:52	12:52	12:51	DOUR	Elouges	97,5	104,7	15:01	14:54	14:47	
	Grandglise	16,2	186,0	12:59	12:58	12:57	ENTREE CIRCUIT LOCAL			99,2	103,0	15:03	14:56	14:50
	Quevaucamps	17,3	184,9	13:00	12:59	12:58	ligne d'arrivée 1 ^{er} passage			102,0	100,2	15:08	15:00	14:54
	Elignies-Ste-Anne	20,1	182,1	13:05	13:03	13:02	RAVITO			102,5	99,7	15:08	15:01	14:54
ATH	Ormeignies	23,7	178,5	13:10	13:08	13:07	DOUR	Petit Dour	104,2	98,0	15:11	15:03	14:57	
	Moulbaix	28,1	174,1	13:17	13:15	13:13		Blaugies	104,7	97,5	15:12	15:04	14:57	
	Ligne	30,5	171,7	13:20	13:18	13:16	HONNELLES	Erquennes	107,1	95,1	15:15	15:08	15:01	
PASSAGE À NIVEAU		31,4	170,8	13:22	13:19	13:17		Athis	108,1	94,1	15:17	15:09	15:02	
	Villers-Saint-Amant	33,2	169,0	13:24	13:22	13:20		Montignies-sur-Roc	113,8	88,4	15:25	15:17	15:10	
	Houtaing	34,2	168,0	13:26	13:23	13:21	Côte de la Roquette			114,9	87,3	15:27	15:19	15:11
	Mainvault	35,0	167,2	13:27	13:25	13:22	Chemin de Wihéries			115,0	87,2	15:27	15:19	15:11
Côte de Mainvault		36,3	165,9	13:29	13:26	13:24	DOUR	Wihéries	116,3	85,9	15:29	15:21	15:13	
FRASNES-LEZ-ANV.	Oeudeghien	37,4	164,8	13:31	13:28	13:26	QUIEVRAIN	Audregnies	117,9	84,3	15:31	15:23	15:15	
Côte de la Folie		42,8	159,4	13:39	13:36	13:33	Côte d' Audregnies			120,0	82,2	15:35	15:26	15:18
	Frasnes-lez-Anvaing	43,6	158,6	13:40	13:37	13:34	DOUR	Elouges	122,0	80,2	15:38	15:29	15:21	
Côte des Papins		44,6	157,6	13:41	13:38	13:35			124,4	77,8	15:41	15:32	15:24	
ELLEZELLES		47,5	154,7	13:46	13:42	13:39	Ligne d'arrivée 2 ^{ème} passage			126,9	75,3	15:45	15:36	15:28
Côte du Séménil		49,8	152,4	13:49	13:46	13:42	Ligne d'arrivée 3 ^{ème} passage			152,0	50,2	16:23	16:12	16:02
FRASNES-LEZ-ANVAING		51,2	151,0	13:51	13:48	13:44	Ligne d'arrivée 4 ^{ème} passage			177,1	25,1	17:00	16:48	16:36
	Rue du Monceau	55,7	146,5	13:58	13:54	13:50	DÉRIVATION			202,0	0,2	17:38	17:23	17:10
	Hacquegnies	60,2	142,0	14:05	14:01	13:57	ARRIVEE : 5 ^{ème} passage			202,2	0,0	17:38	17:23	17:10

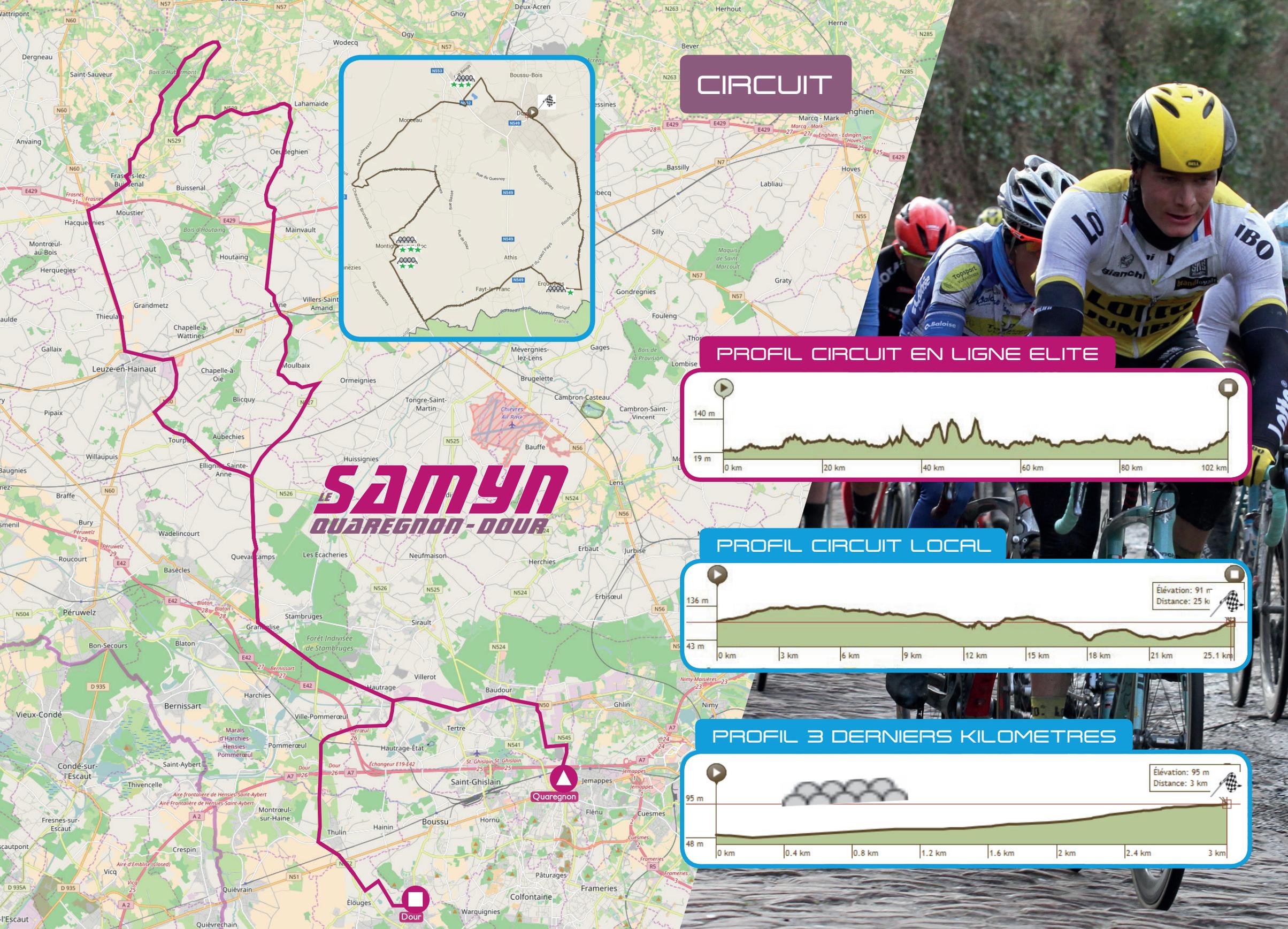
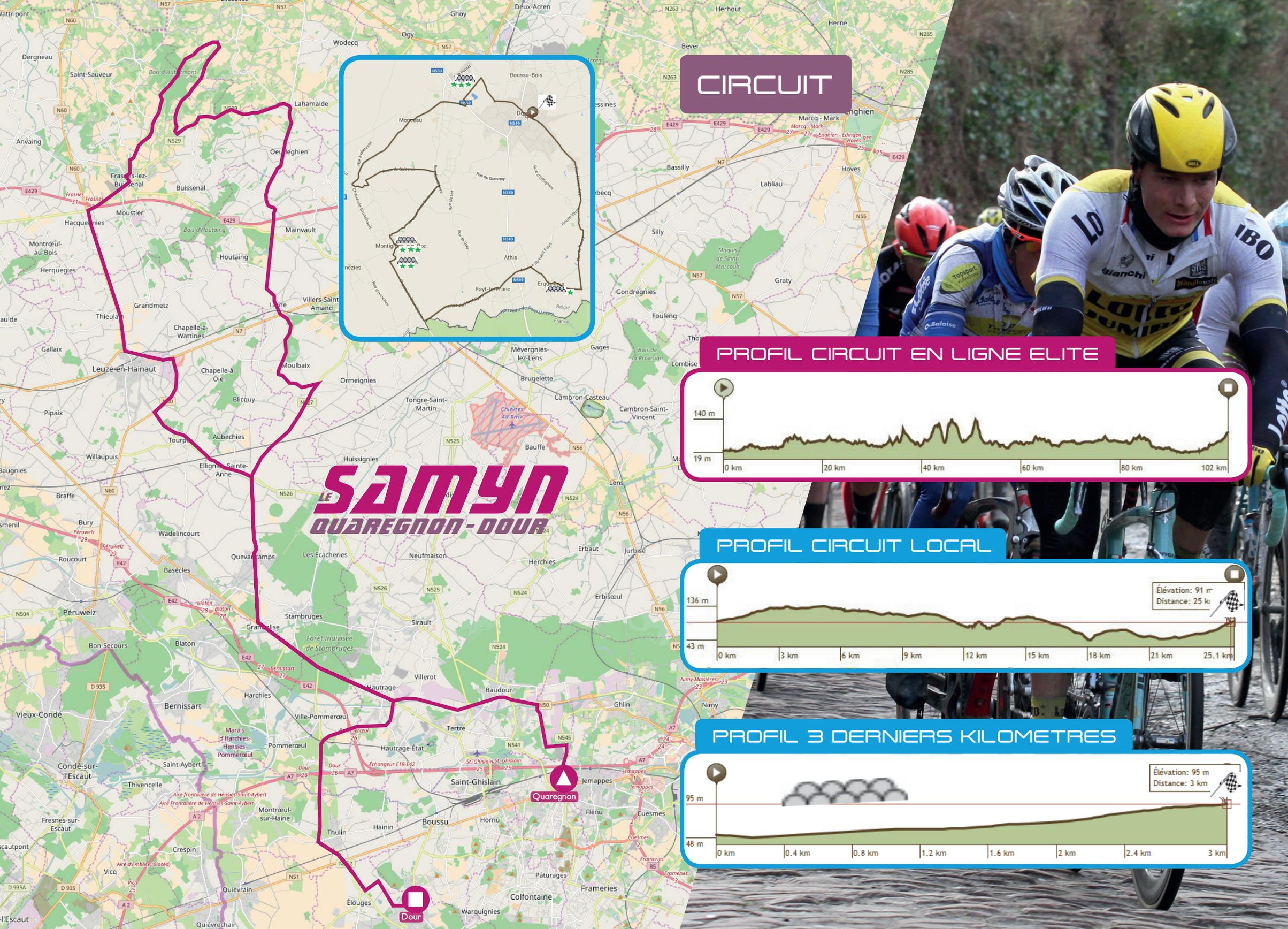
DEPART

DAMES & PROS



- 1 Permanence + inscriptions
Maison Communale
 - 2 Podium signatures
 - 3 Accueil VIP + salle VIP + vestiaires
et parking équipes DAMES
Espace Léon Delvallée,
rue Modeste Derbaix
 - 4 Parking VIP angle N51 et rue du Village
 - 5 Parking Directeurs sportifs
rue Modeste Derbaix
 - 6 Parking véhicules officiels
rue du Village - côté gauche pour course
dames et côté droit pour course
messieurs - Direction de course, voitures
ouvreuses, voitures dépannage, presse,
commissaires, invités, police, motards...
 - 7 Parking véhicules officiels
rue Modeste Derbaix - Ambulances,
médecins, bus et camion balais
 - 8 Vestiaires MESSIEURS
Salle Edgard Hismans rue de l'Egalité, n° 96
 - 9 Parking équipes MESSIEURS
rue de l'amitié - Accès DEPART
-  Espace PMR

• PPO, par l'autoroute E19/E42 sortie Saint-Ghislain puis suivre Hornu et prendre direction Quaregnon



LE SAMYN QUAREGNON-DOUR

CIRCUIT

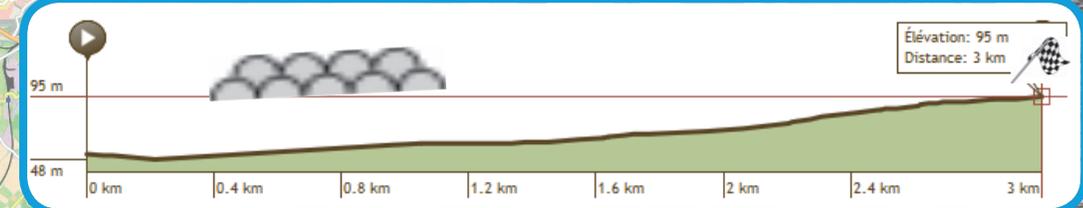
PROFIL CIRCUIT EN LIGNE ELITE



PROFIL CIRCUIT LOCAL

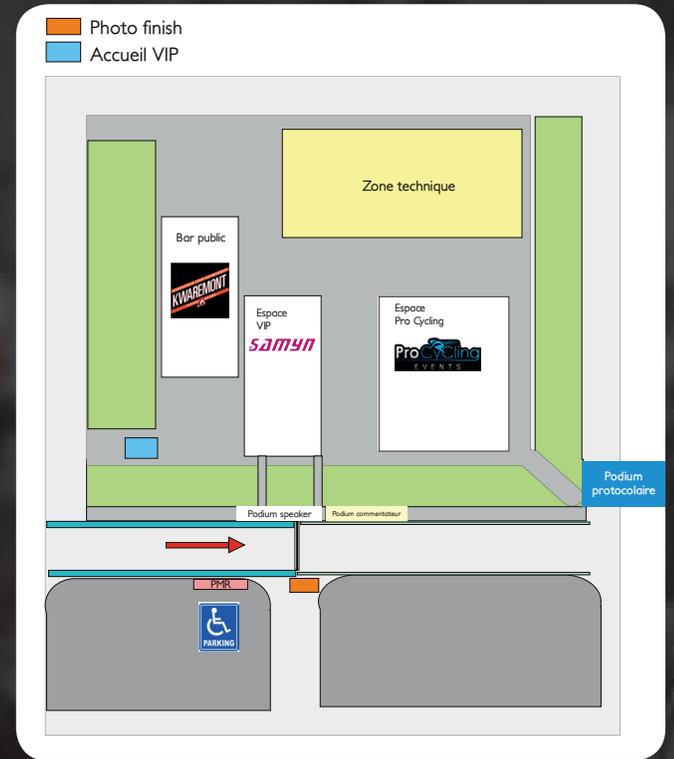
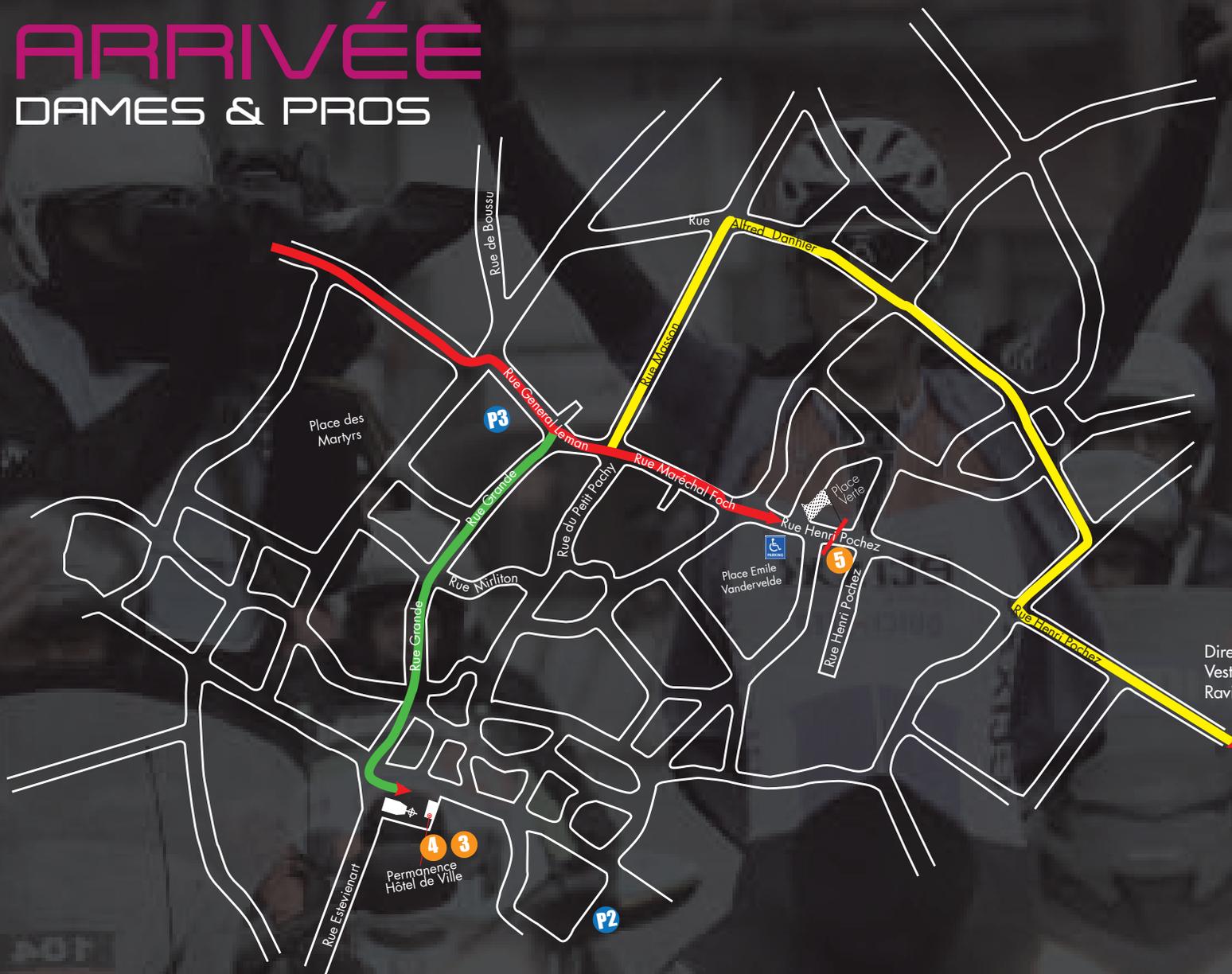


PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES



ARRIVÉE

DAMES & PROS



Direction
Vestiaires
Ravitaillement



1. Vestiaires

Buvette club de foot rue Moranfayt

2. Contrôle médical

Buvette club de foot rue Moranfayt

3. Salle de Presse

Hôtel de Ville - 1er étage - Salle du Conseil

4. Salle de classements

Hôtel de Ville - 1er étage - Salle du Collège

5. Photo Finish



Parking Directeurs Sportifs

Buvette club de foot rue Moranfayt



Parking voitures ouvertes, neutres - Motos suiveuses - presse - voitures organisation & invités

Derrière l'Hôtel de Ville



Parking VIP / Coupe de Belgique

Rue Général Leman



Espace PMR

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « Le Samyn 2017 » et se dispute le **mercredi 01 mars 2017** sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jean-Luc Vandembroucke, Rue Marie-Henriette, 26

B-7700 à MOUSCRON : + 32.495.21.35.35.

Contact Equipes : Isabelle De Muijnck : +32.471.58.60.30 (isalou24@yahoo.fr et jeanlucvdb@skynet.be)

Le Départ est prévu à **12H25** de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 202,6 KM.

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux hommes Elites, est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » **ME1**. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du **16e au 25e classé**

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes ; UCI Pro-Team, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **5 coureurs** pour pouvoir prendre le départ et de maximum **8 coureurs**.

Art. 4 Permanence :

L'accueil et le **retrait des dossards** se feront le mardi 28 février 2017 de 15 heures à 16.45 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon.

La **réunion des Directeurs Sportifs** aura lieu le mardi 28 février 2017 à 17.00 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de **164.63125 Mhz**. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme **SHIMANO** et ce service est composé de **3 voitures** et **1 moto**.

Art. 7 Ravitaillements :

a. La zone de ravitaillements est située 500M dans le prolongement de la ligne d'arrivée (rue Moranfayt) au Km 102,6,

b. Respect de l'environnement : pour réduire les effets négatifs sur l'environnement, l'organisation a prévu dans la zone de ravitaillement des récipients pour la récupération des déchets que les coureurs sont invités à utiliser. Le personnel de l'organisation en collaboration avec la ville d'arrivée se chargera de nettoyer également les différents sites.

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8 %). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2017. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités, à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ :

Chaque coureur est tenu, de signer la feuille de contrôle. Cette formalité prend fin dix (10) minutes avant le départ du lieu de rassemblement.

Sous peine de mise hors compétition et d'une amende de 100 CHF (art. 2.3.009), la signature de la feuille de départ par les coureurs est obligatoire.

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs Rouge et Noire, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa

diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfayt, n°20) . Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J.L. Vandembroucke Portable : +32.495.21.35.35
- Le directeur de course adjoint Jean-Michel Vanderdonck ; Portable +33 6 19 57 24 03
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires;
- **Les commissaires** ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.477 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785€	11	147€
2	2895€	12	147€
3	1445€	13	147€
4	715€	14	147€
5	580€	15	147€
6	433€	16	147€
7	433€	17	147€
8	287€	18	147€
9	287€	19	147€
10	147€	20	147€

★EUROSPORT

rtbf.be sport

RETRANSMISSION TÉLÉ EN DIRECT SUR
À PARTIR DE 15H15



LA DH REFAIT LA COURSE POUR VOUS.

CLASSEMENTS, INTERVIEWS EXCLUSIVES, COULISSES, COMMENTAIRES, PHOTOS,
NOS REPORTERS SONT AU CŒUR DU PELOTON.

DH Les Sports

VIVACITÉ

MA RADIO COMPLICITÉ



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Province de
HAINAUT



Wallonie



Wallonia.be
COMMISSARIAT
GENERAL AU TOURISME



Adeps
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Police



Infrasports
Construire pour le sport

PARTENAIRES



Wallonia.be
COMMISSARIAT
GENERAL AU TOURISME



Adeps
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Infrasports
Construire pour le sport



DH
LES SPORTS



N
Het Nieuwsblad



ORES
OPÉRATEUR DES RÉSEAUX GAZ & ÉLECTRICITÉ



wlink
You live. We secure.



rtbf
sport



VIVACITÉ
MA RADIO COMPLICITE



EUROSPORT



Rougraff



G4S



CAPS
FUEL CARD



lensworld.eu



HERVA
BIG PRINTS SINCE 1966



FLANDRIEN
KAAS



GROUP
DEL RUE
WWW.GROUPEL RUE.BE



LUXAUTO
VERHUURING • LOCATION



vermarc



clic & net
services



Fédération
Cycliste
WALLONIE - BRUXELLES
KBWB • RLVB



UCI



Mosselmans
Motors
M
GROUP

MOSSELMANS MOTORS
RUE DU GRAND COURANT 23 - 7033 CUESMES - 065/32.84.00
GARAGE BOISDENGHIE
CHAUSSEE DE MONS 71 - 7060 SOIGNIES - 067/33.35.45
WWW.MOSSELMANS.BE



Remerciements à : La Baloise - Rodania - Auberge des Aulnes - Shimano - Fleuriste Baccara
La Table d'Auguste - BTV - Les vins Leroy-Prévo

PRINTEMPS 2017

de la Province de Hainaut
J'y vais !

A CHACUN SON PRINTEMPS !

CELUI DE LA PROVINCE DE HAINAUT ÉCLATERA DE MILLE FLEURS EN MAI PROCHAIN. DÉMONSTRATIONS, DÉGUSTATIONS, DÉFIS, SPECTACLES... LES SERVICES PROVINCIAUX S'UNISSENT POUR PROPOSER UN ÉVÉNEMENT AMBITIEUX MAIS RÉSOUMENT FESTIF ET INTERACTIF.

PARMI LES INCONTOURNABLES DU PRINTEMPS DE LA PROVINCE : DES BALADES FUN À LA DÉCOUVERTE DES SITES PROVINCIAUX, DES CONCERTS ROCK (MUSTI! EST ANNONCÉ!), DES SPECTACLES DE DANSE ET DE THÉÂTRE, UNE MISE EN ÉVIDENCE DES PRODUCTEURS LOCAUX, DES ÉCOLES HÔTELIÈRES, DES ESPACES

DE SANTÉ, DE BIEN-ÊTRE ET DE RELOOKING, DES EXPÉRIENCES DE SAUVETAGE OU DE CONDUITE,... LE TOUT DANS UN ESPRIT DE JEU, BIEN DANS L'AIR DU TEMPS !

ALORS RÉSERVEZ LES DATES ET VENEZ DÉCOUVRIR UNE VITRINE INÉDITE DE LA PROVINCE !

WWW.HAINAUT.BE

 DIALOGUE HAINAUT



19 - 20 MAI - LOTTO MONS-EXPO

VOIR | ENTENDRE | TOUCHER | GOUTER | SENTIR